



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau**

### **Déclaration présentée par Al-Haq, Law in the Service of Man, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza constituent le Territoire palestinien occupé (TPO), occupé par Israël. Depuis 1967, Israël a *de jure* annexé Jérusalem et a ancré son entreprise d'implantation dans la zone C, conduisant à son annexion *de facto*. Israël a mis en œuvre une série de politiques et de pratiques qui visent à privilégier l'autodétermination et l'implantation des Juifs israéliens en Israël et dans le TPO, et a récemment affirmé ces « valeurs » dans la loi de 2018 sur l'État-nation israélien. Plutôt que protéger la population palestinienne, Israël a donné corps avec succès à une ambition diamétralement opposée au seizième objectif de développement durable relatif à la promotion de l'avènement de sociétés inclusives aux fins du développement durable.

Dans le cadre de son administration du TPO, Israël a imposé aux Palestiniens des conditions qui rendent tout développement durable impossible. Cette situation que confirment les agences et experts internationaux, depuis la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement jusqu'à la Banque mondiale, est particulièrement flagrante à Jérusalem.

L'objectif affiché par Israël d'aboutir à une majorité démographique de 70 % de Juifs israéliens contre 30 % de Palestiniens se traduit par la marginalisation des Palestiniens à Jérusalem-Est annexé. En conséquence, Israël impose vague après vague de politiques et de pratiques discriminatoires et ciblées afin de transférer directement ou indirectement la population palestinienne hors de la ville. De ce fait, le développement durable n'est envisageable que pour les Juifs israéliens, la présence palestinienne étant quant à elle soumise à une menace constante.

Plusieurs indicateurs en attestent :

- Plus de 70 % des Palestiniens résidant à Jérusalem vivent sous le seuil de pauvreté. (Objectif 1)
- À Jérusalem-Est, il manque près de 2 000 salles de classe pour les élèves palestiniens (Objectif 4).
- En raison du régime discriminatoire de permis et de planification, un tiers de tous les logements courent un risque de démolition et 13 % seulement des terres sont réservées aux constructions palestiniennes à Jérusalem-Est. (Objectifs 9 et 11)
- Les restrictions israéliennes limitent l'accès des résidents palestiniens de Jérusalem-Est à l'eau. Seuls 59 % des Palestiniens y sont reliés au réseau de distribution d'eau, et l'Organisation mondiale de la santé a établi que les Palestiniens vivant dans la ville « ne consomment que la moitié du volume permettant de faire valoir le droit fondamental à l'eau ». (Objectifs 6 et 9)
- Selon l'Organisation internationale du travail, les Palestiniens vivant en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, connaissent le taux de chômage le plus élevé du monde. (Objectif 8)

Cette situation n'est certes pas nouvelle mais elle n'a jamais autant risqué de se dégrader davantage. Cela tient en premier lieu à l'inaction des États tiers et aux mesures illégales prises par certains d'entre eux, comme le transfert par les États-Unis et l'Australie de leurs ambassades à Jérusalem. S'y ajoute la normalisation de l'annexion par les organisations internationales : l'Organisation mondiale du tourisme, par exemple, a participé en 2018 à une conférence israélienne sur le tourisme à Jérusalem.

Tous les États doivent examiner la manière dont leurs politiques affectent non seulement le développement durable de leurs propres populations, mais aussi celui des autres. La communauté internationale ne saurait plus se contenter de réciter son attachement aux ODD tout en restant passive alors que des populations occupées et protégées en sont totalement exclues.

---